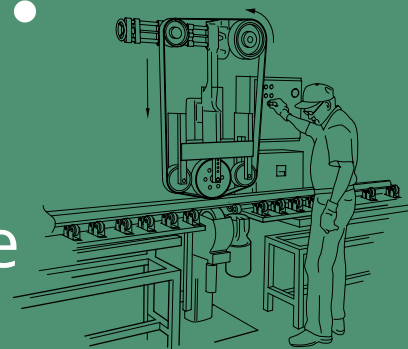


# PLAN DE RELANCE OÙ EN EST-ON?



Ile-de-France  
Opérateur économique



1

## MESURES D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS



Financement de formation et d'investissement, ce dernier se divise en 3 volets :

- Volet A : Systèmes d'information
- Volet B : Conseil externe
- Volet C : appui au développement pour les nouvelles AOP réalisant la mission de négociation collective



Action "formation" : fermée depuis le 19 février



Action "investissement" : ouvert depuis le 26 mai jusqu'au 31 décembre 2022

2

## RENOUVELLEMENT FORESTIER



**Volet 1 : reconstitution des peuplements sinistrés (scolytes ou autres causes) : 80 % d'aide**

**Volet 2 : adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique : 60 % d'aide**

**Volet 3 : conversion de peuplements pauvres pour atténuer le changement climatique : 60 % d'aide**



19 février 2021 : Ouverture des guichets et date limite de dépôt des demandes d'aide le 31 décembre 2021.

3

## MODERNISATION DES ABATTOIRS

Investissements liés à la modernisation ou reconstruction des outils d'abattage et de première transformation, formation

- Financement à hauteur de 40% maximum du montant des dépenses éligibles, l'aide est plafonnée à 2 000 000 € par projet.
- Montant minimal de dépenses éligibles
  - 10 000 € pour les projets portant uniquement sur la protection animale, la formation, l'audit ou les abattoirs mobiles
  - 50 000 € pour les autres projets



Dépôt des candidatures du 15 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, dans la limite des crédits disponibles



Dispositif ouvert



Dispositif fermé



Dispositif bientôt ouvert



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE  
ACCOMPAGNE  
LE PLAN  
DE RELANCE

